

Les terrasses des cafés dépassent les bornes

L'installation de tables et chaises sur le trottoir est soumise à une autorisation de la mairie. Au risque de recevoir un PV, les professionnels n'hésitent pas à contourner le règlement.

LES TERRASSES DES CAFÉS (du moins celles qui sont ombragées, « brumisées », ventilées...) se révèlent trop petites à chaque coup de chaleur. Elles occupent pourtant beaucoup trop de place sur les trottoirs de Paris. C'est en tout cas l'accablant constat dressé par l'inspection générale de la Ville, qui a bouclé cet été un audit des « autorisations de terrasses » délivrées par la mairie.

Tables et chaises installées bien au-delà de l'emprise réglementaire, porte-menus sur le trottoir ou terrasses « sauvages » sorties sans aucune autorisation... Les inspecteurs qui ont effectué des contrôles notent que plus de trois établissements sur quatre (76 % très exactement) sont en infraction avec le règlement municipal des « étalages et terrasses ».

10 000 PV dressés en 2014

Entré en vigueur en 2011, ce règlement était censé remplir trois objectifs contradictoires : le soutien à une activité économique importante, la lutte contre l'encombrement de l'espace public et la création de nouvelles recettes pour la mairie.

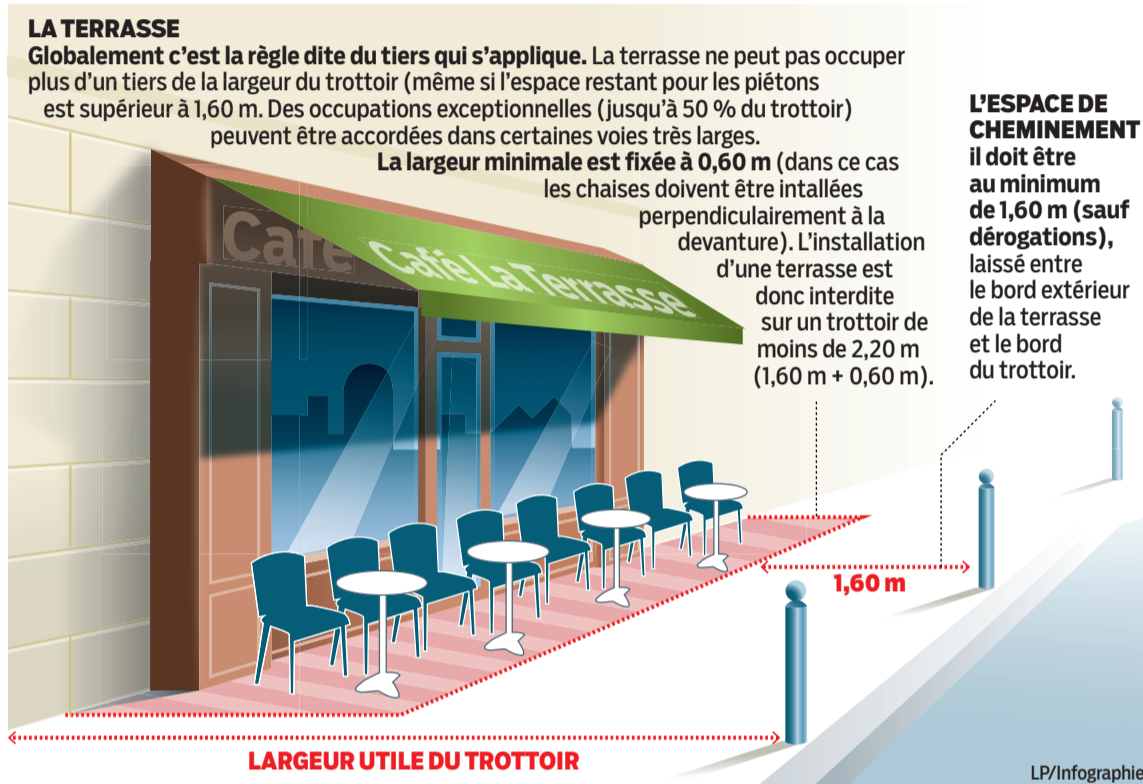
Si le 3^e objectif a été largement atteint (les redevances de droits de terrasse sont passées de 21 M€ en 2011 à près de 28 M€ en 2014), c'est loin d'être le cas pour les deux autres. Les

LA TERRASSE

Globalement c'est la règle dite du tiers qui s'applique. La terrasse ne peut pas occuper plus d'un tiers de la largeur du trottoir (même si l'espace restant pour les piétons est supérieur à 1,60 m. Des occupations exceptionnelles (jusqu'à 50 % du trottoir) peuvent être accordées dans certaines voies très larges.

La largeur minimale est fixée à 0,60 m (dans ce cas les chaises doivent être installées perpendiculairement à la devanture). L'installation d'une terrasse est donc interdite sur un trottoir de moins de 2,20 m (1,60 m + 0,60 m).

L'ESPACE DE CHEMINEMENT il doit être au minimum de 1,60 m (sauf dérogations), laissé entre le bord extérieur de la terrasse et le bord du trottoir.



LARGEUR UTILE DU TROTTOIR

LP/Infographie.

professionnels dénoncent un règlement complexe et « tatillon », quand les associations de riverains se plaignent d'abus de la part des cafetiers. Verdict de l'audit municipal : « Le règlement (NDLR : des autorisa-

tions de terrasse) n'est ni appliqué, ni respecté, ni sanctionné ! »

Selon les rapporteurs, ces infractions généralisées sont liées à une multitude de facteurs : la complexité du règlement truffé d'interdictions, d'exceptions et de dérogations ; des délais d'instruction des demandes de terrasse (gérées par le service de l'urbanisme) trop longs qui incitent les cafetiers à ne pas attendre le sésame municipal ou des sanctions (souvent des amendes à 135 €) non dissuasives et des contrôles insuffisants...

« En 2014, les agents de la Ville ont dressé plus de 10 000 PV. Et il ne se passe pas un jour sans que des adhérents me parlent d'une convocation au tribunal de police », nuance Marcel Benezet, président de la branche café-restaurant du syndicat professionnel Synhorcat. « Il y a des entorses, c'est vrai. Quel cafetier n'est pas tenté de sortir une table ou deux sur le trottoir quand il y a un rayon de soleil ? Mais, globalement, la profession respecte les règles, conclut-il en mettant en garde la mairie contre toute tentative de durcir le règle-

ment. Notre situation économique n'est pas bonne en ce moment. »

« La Ville de Paris n'a visiblement aucune intention de pénaliser les commerçants », note de son côté Jean-Paul Lechevalier, président de l'association Droits des piétons qui a déjà attaqué en justice plusieurs établissements. « Nous n'avons rien contre les terrasses. Elles font le charme de Paris. Mais quand on voit l'immensité des abus, on peut se poser des questions. »

Le cabinet d'Olivia Polski, l'adjointe d'Anne Hidalgo chargée du commerce, n'a pour l'instant pas indiqué la suite qui allait être donnée à l'audit. En mairie, on rappelle que la nouvelle brigade anti-incivilité, mise en place la semaine prochaine, sera (entre autres missions) chargée du contrôle des terrasses. Les PV pourraient se multiplier...

BENOIT HASSE

CLÉS

15 500 cafés ou restaurants disposent d'une autorisation de terrasse dans la capitale. **De 17,50 € à 100 € par m².** C'est le coût de la redevance annuelle de base pour une terrasse « ouverte », selon la catégorie de rue où elle est installée. Il existe 4 barèmes et 16 voies de prestige (où le mètre carré de terrasse peut coûter jusqu'à 2 141 €) hors catégorie. **PV à 135 € ou amende à... 1 500 €.** Les infractions peuvent faire l'objet de simples PV (de 68 € à 135 €) ou de procédures pénales qui peuvent se traduire par une amende maximum de 1 500 €. **1 600 nouvelles demandes de terrasse** sont enregistrées chaque année par la mairie. Un quart essuie un refus.

B.H.



Rue Montorgueil (11^e), fin août. Surtout lorsqu'il fait beau, les terrasses permettent aux cafetiers d'augmenter leur chiffre d'affaires, même avec des contraventions. (LP/B.H.)

« Sans cet équipement, je baisse le rideau »

Un cafetier de Montmartre

DIFFICILE DE TROUVER un cafetier qui accepte d'évoquer ouvertement le sujet tabou des terrasses. « Logique. On est tous sur le fil par rapport au règlement », reconnaît le patron d'un bistrot situé au pied de la butte Montmartre... en réclamant l'anonymat. Le jeune homme sait de quoi il parle. Il a racheté « son » affaire depuis moins de six mois, et il a déjà eu droit à « trois ou quatre PV » pour sa terrasse : une rangée de petites tables collées à la vitrine. « Les autorisations de terrasses

sont personnelles. Je n'ai pas pu récupérer celle de mon prédécesseur. J'ai dû déposer une nouvelle demande en mairie... Mais elle est toujours en cours de traitement », indique-t-il, en confirmant qu'il n'a pas attendu le feu vert de la mairie pour ressortir ses tables sur le trottoir.

Pas besoin d'être expert géomètre pour s'apercevoir qu'elle laisse moins que les 1,60 m réglementaires de cheminement pour les piétons. Mais le cafetier, qui a déjà reçu deux PV à 135 € pour cette infraction

(dont l'une à 1 heure du matin, alors qu'il n'y avait plus ni clients, ni piétons dans la rue) assumée.

« C'est un calcul », avoue le patron « Le chiffre d'affaires qui m'a été annoncé par le vendeur de café intégrait les recettes de la terrasse. Sans cet équipement, je baisse le rideau. Je préfère payer des amendes », conclut-il. Selon les professionnels du secteur, les terrasses bien situées peuvent rapporter jusqu'à 30 % du chiffre d'affaires des établissements.

CIRCULATION

Ségolène Royal soutient Anne Hidalgo

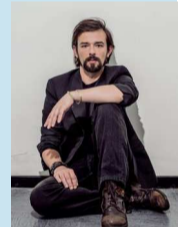
■ Si les deux élues n'ont pas trouvé de point d'entente sur le projet d'extension de Roland-Garros, en revanche la ministre de l'Écologie et du Développement durable Ségolène Royal et la maire de Paris Anne Hidalgo (PS) sont d'accord concernant le projet de piétonnisation des voies sur berge de la rive droite. « D'abord c'est une décision qu'elle a lancée depuis longtemps. Ce qu'il faut retenir, c'est que la pollution de l'air est un fléau sanitaire », a indiqué Ségolène Royal interrogée hier sur le sujet sur France Inter. « Il faut des décisions fortes, pas seulement symboliques, mais qui montrent qu'on doit rentrer dans un autre système de déplacements et de vie urbaine », a-t-elle ajouté. « Chaque fois qu'il y a des décisions courageuses dans le domaine environnemental, elles sont contestées », a-t-elle encore déclaré, soulignant « travailler très bien » avec Anne Hidalgo.

AUJOURD'HUI

Clément Verzi de retour dans le métro

■ Clément Verzi (notre photo) en concert dans le métro, c'est aujourd'hui !

Le chanteur retrouvera la station Bastille, qui l'a vu débiter, ainsi que celle de Gare-de-Lyon, le temps de deux prestations gratuites, de trente minutes. Le finaliste de l'émission « The Voice » l'an passé, a commencé sa carrière de musicien dans le métro, et notamment à Bastille. Chaque artiste ayant débuté dans le métro se voit offrir un ou deux concerts par la RATP, une fois sa carrière professionnelle lancée, à l'image de Lââm, Zaz ou Dany Brillant. L'album de Clément Verzi sort également aujourd'hui... *Cet après-midi à 17 heures, station Bastille, et à 18 heures, station Gare-de-Lyon. Gratuit.*



(CR)

XIX^e

La Fête de la bière revient en octobre

■ Dix mille participants, 15 000 l de bière consommés, 1 000 jarrets de porc dégustés, une ambiance « comme à Munich »... La 1^{re} édition de l'Oktoberfest Paris, qui s'est déroulée en octobre dernier, a connu un véritable succès. Ralf Schneider, à l'initiative du projet, a donc décidé de surfer sur cette belle lancée. La 2^e Fête de la bière parisienne se déroulera du 6 au 16 octobre au Paris Event Center (porte de la Villette, XIX^e) et se tiendra également pour la première fois à Marseille (26 au 30 octobre), dans les Bouches-du-Rhône.